



Adhésion par l'amicale

(Adhésion du 01.01.2026 au 31.12.2026)

à l'ensemble du réseau associatif sapeur-pompier

Document à remplir pour un nouvel adhérent.

L'imprimé doit être adressé sans délai à l'Union départementale (le montant de la cotisation à régulariser sera adressé à l'amicale dans les plus brefs délais).

L'UDSP44 et la FNSP s'engagent à respecter la législation relative à la protection des données personnelles et en particulier le règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD). Conformément à la loi 'informatique et libertés', vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le secrétariat de l'UDSP44.